



**DECISION N°44/25/DIRG/DAAF/GRH**  
**DU 15 MAI 2025**

**PORTANT STRATÉGIE DE COMMUNICATION ET CANAUX DE DIFFUSION DE LA  
PROCÉDURE CFPAM (2025–2029)**

**La Directrice Générale**

- Vu la **Charte de la Refondation promulguée le 26 mars 2025** ;
- Vu la proclamation du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) en date du 28 juillet 2023 ;
- Vu l'ordonnance n° 2023-01 du 28 juillet 2023 portant suspension de la constitution du 25 novembre 2010 et créant le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) ;
- Vu l'ordonnance n°2023-02 du 28 juillet 2023 portant organisation des pouvoirs publics pendant la période de transition ;
- Vu la loi n°2002-020 du 11 Juin 2002 portant création du CERMES ;
- Vu l'ordonnance n°2010-77 du 09 décembre 2010, portant régime des Etablissements Publics à caractère Scientifique, Culturel et Technique ;
- Vu le décret N°2024-053/P/CNSP/MSP/P/AS portant nomination de la Directrice Générale du CERMES en date du 04 janvier 2024 ;
- Vu les statuts du personnel du CERMES adoptés par le Conseil d'Administration du 19 janvier 2016 et les textes portant code du travail et régime du personnel des établissements publics au Niger ;
- Vu les nécessités du service.

**DECIDE**

**Article premier** : il est instauré une stratégie de communication et canaux de diffusion de la procédure au CERMES

**Article 2** : l'objectif général de la stratégie est d'assurer une communication institutionnelle, transparente et cohérente autour du plan stratégique et des procédures de formation du CFPAM, afin de garantir :

- l'adhésion des parties prenantes,
- la visibilité des actions,
- et la traçabilité des décisions et informations.

**Article 3** : les objectifs spécifiques sont :

- OS1 : Informer et mobiliser l'ensemble des acteurs internes et externes du CFPAM.
- OS2 : Diffuser de manière adaptée les procédures (plan stratégique, référentiels, critères d'inscription, certification, etc.).
- OS3 : Promouvoir les activités du CFPAM auprès des institutions nationales, des partenaires techniques et du public cible.
- OS4 : Valoriser la contribution du CFPAM à la gouvernance du système de santé du Niger.

#### **Article 4** : Publics cibles / Parties prenantes

<b>Catégories</b>	<b>Acteur concernés</b>	<b>Attentes principales</b>
Structures nationales	MS/HP, DGSP, DRS/HP, universités, écoles nationales de santé	Information claire sur les procédures, intégration dans les politiques nationales.
Partenaires Techniques et Financiers	Principauté de Monaco, OMS, OOAS, IRD, UNICEF, OIF	Données de performance, résultats, transparence financière et impact.
Communauté scientifique	CERMES, chercheurs, universités africaines et internationales	Partage de connaissances, innovations pédagogiques, collaboration scientifique.
Publics bénéficiaires	Médecins, infirmiers, biologistes, cadres sanitaires, ONG	Informations pratiques sur les offres de formation et les conditions d'accès.
Médias et grand public	Presse nationale, médias en ligne, réseaux sociaux	Visibilité du CFPAM, sensibilisation sur les enjeux de santé publique.

#### **Article 5** : Messages clés

<b>Cible</b>	<b>Message central</b>
MS/HP et institutions	Le CFPAM est un dispositif national d'excellence pour la formation continue en santé.
Partenaires techniques	Le CFPAM est un partenaire fiable, doté d'une gouvernance transparente et d'un système qualité conforme aux standards internationaux.
Professionnels de santé	Le CFPAM offre des formations certifiantes, accessibles et adaptées aux besoins du terrain.
Grand public	Le CFPAM contribue au renforcement durable du système de santé du Niger.

#### **Article 6** : Canaux de diffusion

##### **A. Communication institutionnelle**

- Notes circulaires et correspondances officielles du MSP adressées aux directions régionales et établissements de santé.
- Lettre d'information trimestrielle CFPAM–CERMES.
- Bulletin électronique interne pour le personnel et les formateurs.
- Réunions d'information et ateliers de restitution (plan stratégique, résultats, procédures).

- Affichages officiels (hall du CERMES, centres de santé, universités).

## **B. Communication numérique**

- Site web du CERMES / CFPAM :
  - Section “Procédures et Formations” avec documents téléchargeables (plan stratégique, fiches, formulaires).
  - Espace “Intranet formateurs” pour les documents internes.
- Réseaux sociaux officiels (Facebook, LinkedIn, X) : diffusion des annonces de formation, appels à candidatures, résultats et actualités.
- Newsletter électronique adressée aux anciens stagiaires et partenaires.
- Plateforme e-learning CFPAM (Moodle ou équivalent) : intégration du guide de procédures dans les modules d’accueil.

## **C. Communication médiatique et publique**

- Conférences de presse à l’occasion du lancement du plan stratégique ;
- Spots radio et TV sur les programmes de formation régionaux ;
- Articles dans les revues scientifiques et bulletins du MS/HP ;
- Participation à des salons et journées scientifiques (ex. : Journées scientifiques CERMES, Semaine de la santé publique).

## **D. Communication partenariale**

- Notes techniques conjointes CFPAM–Partenaires (OMS, Monaco, OOAS).
- Séances de restitution semestrielles avec les bailleurs et institutions partenaires.
- Rapports de performance et tableaux de bord partagés via un canal numérique sécurisé (Nextcloud, Google Workspace, etc.).
- Visites de terrain conjointes pour documenter les impacts des formations.

### **Article 7 :** Outils et supports de communication

- Guide institutionnel de la procédure CFPAM (papier + PDF interactif)
- Brochure institutionnelle trilingue (FR – EN – AR)
- Fiches synthétiques de programmes de formation
- Roll-ups, kakémonos et posters pédagogiques
- Vidéos de présentation du CFPAM
- Template de communication (communiqué, visuel, bannière)
- Newsletter électronique trimestrielle

### **Article 8 :** Plan opérationnel de diffusion

<b>Etape</b>	<b>Période</b>	<b>Action principale</b>	<b>Responsabilité</b>
Validation institutionnelle	T1 2026	Diffusion du plan stratégique validé par le MS/HP	Responsable CFPAM / DG CERMES
Lancement public officiel	T2 2026	Conférence de presse et publication du plan	CFPAM + Cellule Com. MSP
Diffusion interne	T2–T3 2026	Transmission aux	Secrétariat CFPAM

		formateurs, partenaires, DRS/HP	
Diffusion numérique	2026–2027	Mise en ligne et promotion web	Chargé TIC & Communication
Suivi et mise à jour	Annuel	Rapports de communication et indicateurs	Unité Suivi-Évaluation

**Article 9 :** Indicateurs de performance

Indicateur	Cible annuelle	Source de vérification
Nombre de publications officielles / an	≥ 6	Bulletin CFPAM, site web
Taux de diffusion numérique du plan	≥ 80 % des partenaires atteints	Données web & e-mailing
Nombre de réunions / restitutions	≥ 2/an	Comptes rendus
Taux d'engagement sur les réseaux sociaux	+30 % / an	Statistiques Facebook/LinkedIn
Satisfaction des partenaires (enquête)	≥ 80 % positifs	Rapport d'évaluation

**Article 10 :** Dispositif de suivi et gouvernance

- Responsable principal : Chargé de communication CFPAM–CERMES
- Appui technique : Cellule Communication du MSP, Service IT CERMES
- Suivi institutionnel : Comité scientifique et pédagogique du CFPAM
- Évaluation annuelle : Rapport consolidé de communication, indicateurs et recommandations

**Article 11 :** Schéma de diffusion simplifié

Canal → Public → Objectif → Fréquence

Circulaire MSP	Institutions sanitaires	Transmission officielle	Semestrielle
Site web CFPAM	Grand public	Visibilité et accès aux documents	Permanent
Newsletter	Partenaires et alumni	Information régulière	Trimestrielle
Réseaux sociaux	Professionnels santé	Promotion des formations	Continue
Réunion/atelier	Formateurs, partenaires	Coordination et échanges	Semestrielle

**Article 12 :** le responsable du CFPAM est chargé de l'application de cette décision qui prend effet à compter de la date de signature

Pr. SABO Haoua SEINI

**Ampliations**

PCA	1
DAAF	1
Chrono	1

